

Coronavirus COVID-19**MESURES
DE PRÉVENTION
SANITAIRE
EN CMP CATTTP HDJ**

Compte-tenu de l'épidémie de COVID-19, des mesures d'hygiène (désinfection des mains et port du masque chirurgical obligatoires dès 6 ans...) et de distanciation restent nécessaires dans tous les services, même si vous êtes vacciné(e).

Sauf urgence, le Pass sanitaire est nécessaire pour tout accès aux services du CPA à partir de 12 ans (loi du 5 août 2021). Il peut être décidé par le responsable de réaliser un test rapide sur place pour favoriser l'accès aux soins.

Les groupes sont limités en fonction de la taille de la salle (distanciation d'au moins 1m avec port permanent du masque) et le type d'activité pratiqué peut être modifié si nécessaire, afin de favoriser l'application des mesures d'hygiène et de distanciation.

Une vigilance particulière sur le respect de la distanciation est demandée en hôpital de jour aux moments où les masques ne peuvent être portés (repas). Les personnels ne sont plus autorisés à prendre leur repas avec les patients.

Si vous (ou votre enfant qui fréquente un service du CPA) êtes cas contact ou avez des symptômes, vous ne devez pas rentrer dans le service. Appelez le service par téléphone pour l'avertir et mettre en place si nécessaire un suivi téléphonique le temps de votre isolement.

**Informations valables à compter du 04 janvier 2022
et jusqu'à nouvel ordre.**